Nom Green by Lithofin produit d'entretien commercial du produit :

Mise à jour : 03.03.2021 Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 29.09.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Green by Lithofin produit d'entretien

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Mélange, Produit de lavage et de nettoyage, alcalin

1.3 Fournisseur

Revendeur:

Rue:

Code postal/Lieu:

Téléphone:

Télécopie:

Contact:

Eurosil B.V.B.A.

Heirbaan 50

B-2640 Mortsel

+32 3 36639-09

+32 3 36639-11

Département de génie

E-mail: info@eurosil.be

Numéro d'appel d'urgence: +32 (0)3 36639-09

(Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du

bureau)

Fournisseur: Lithofin AG

Rue: Heinrich-Otto-Str. 36
Code postal/Lieu: 73240 Wendlingen
Téléphone: +49 (0)7024 9403-0
Télécopie: +49 (0)7024 9403-40
Contact: Département de génie
E-mail: info@lithofin.de

Numéro d'appel d'urgence:

+49 (0)7024 9403-0

(Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du

bureau

1.4 Numéro d'appel d'urgence

voir section 1.3

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

Indications diverses

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Remarque

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Page: 1 / 14

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom Green by Lithofin produit d'entretien commercial du produit :

Mise à jour : 03.03.2021 Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 29.09.2021

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Aucune

2.4 Indications diverses

voir section 12.5

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

D-pentose and D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides; Numéro d'enregistrement REACH: 01-0000020220-90-xxxx;

N°CE: 483-960-7; N°CAS: -

Poids : \geq 1 - < 5 % Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318

Limites de concentrations spécifiques

: Eye Dam. 1 ; H318: $C \ge 42 \%$ • Eye Irrit. 2 ; H319: $C \ge 10 \%$

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488639-16-xxxx; N°CE:

500-234-8; N°CAS: 68891-38-3

Poids : $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 3; H412

Limites de concentrations spécifiques

: Eye Dam. 1 ; H318: $C \ge 10 \%$ • Eye Irrit. 2 ; H319: $C \ge 5 \%$

Oligomerisation products of ethylene oxide with reaction products of rape oil and ethanolamine; Numéro d'enregistrement

REACH: 01-2119565130-50-xxxx; N°CE: 932-164-2; N°CAS: 85536-23-8

Poids : $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 3; H412

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH

Aucune (inférieure à la limite de concentration)

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XiV de REACH

Aucune (inférieure à la limite de concentration)

Indications diverses

Tous les composants de ce mélange ont été (pré)enregistrés selon le règlement REACH.

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Ne pas nettoyer avec: Agent de nettoyage, acide Agent de nettoyage, alcalin Solvants/Dilutions

Page: 2 / 14

Nom Green by Lithofin produit d'entretien commercial du produit :

Mise à jour : 03.03.2021 Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 29.09.2021

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Protéger l'oeil non blessé. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Rincer la bouche abondamment à l'eau. NE PAS faire vomir.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée ABC-poudre Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit Jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Equipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Matière appropriée pour recueillir le produit: Liant universel

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Nom Green by Lithofin produit d'entretien commercial du produit :

Mise à jour : 03.03.2021 Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 29.09.2021

Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Mesures de protection

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Contact avec la peau Contact avec les yeux Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail. Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas: Inflammable Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Classe de feu : -

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510): 10

Température de stockage recommandée 5 - 25 °C

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

Solutions spécifiques au domaine

GISCODE: GU40

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

1-OXYDE DE PYRIDINE-2-THIOL, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 3811-73-2

Type de valeur limite (pays d'origine) $\mbox{\sc KZG}$ ($\mbox{\sc CH}$) :

Paramètre : E: fraction inhalable

Valeur seuil : 0,4 mg/m³ Remarque : SSc, H

Version:

Type de valeur limite (pays d'origine) $_{\rm MAK}$ (CH)

Paramètre : E: fraction inhalable

Page: 4 / 14

Green by Lithofin produit d'entretien Nom commercial du produit:

Mise à jour : 03.03.2021 Version (Révision): 1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 29.09.2021

> Valeur seuil: 0.2 mg/m^3 Remarque: SSc, H

Version:

Type de valeur limite (pays d'origine) $_{\mbox{TRGS}}$ 900 (D)

E: fraction inhalable

Valeur seuil: 0,2 mg/m³ Limitation de crête : 2(II) Remarque: H, Z Version: 27.10.2020

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL/DMEL

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts; N°CAS: 68891-38-3 DNEL Consommateur (systémique) Type de valeur limite :

Par voie orale Voie d'exposition: À long terme Fréquence d'exposition: Valeur seuil: 15 mg/kg/d

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Dermique Voie d'exposition: Fréquence d'exposition: À long terme Valeur seuil: 1650 mg/kg/d

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition: Inhalation Fréquence d'exposition: À long terme Valeur seuil: 52 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition: Dermique Fréquence d'exposition: À long terme Valeur seuil: 2750 mg/kg/d

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition: Inhalation Fréquence d'exposition: À long terme 175 mg/m³ Valeur seuil:

Oligomerisation products of ethylene oxide with reaction products of rape oil and ethanolamine; N°CAS: 85536-23-8

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition: Par voie orale Fréquence d'exposition: À long terme Valeur seuil: 1 mg/kg/d

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition: Dermique À long terme Fréquence d'exposition: Valeur seuil: 1 mg/kg/d

DNEL Consommateur (systémique) Type de valeur limite :

Voie d'exposition: Inhalation Fréquence d'exposition: À long terme Valeur seuil: 1,74 mg/m³

DNEL salarié (systémique) Type de valeur limite :

Voie d'exposition: Dermiaue Fréquence d'exposition: À long terme Valeur seuil: 2 mg/kg/d

DNEL salarié (systémique) Type de valeur limite :

Voie d'exposition: Inhalation Fréquence d'exposition: À long terme Valeur seuil: 7,05 mg/m³

Nom Green by Lithofin produit d'entretien commercial du produit :

Mise à jour : 03.03.2021 Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 29.09.2021

PNEC

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts; N°CAS: 68891-38-3

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)

Valeur seuil: 0,24 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)

Valeur seuil: 0,071 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)

Valeur seuil : 0,024 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)

Valeur seuil: 5,45 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)

Valeur seuil: 0,545 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)

Valeur seuil: 10000 mg/l

Oligomerisation products of ethylene oxide with reaction products of rape oil and ethanolamine; N°CAS: 85536-23-8

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)

Valeur seuil: 0,0115 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)

Valeur seuil: 0,00115 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)

Valeur seuil: 7,395 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)

Valeur seuil: 0,741 mg/kg
Type de valeur limite: PNEC (Terre)
Valeur seuil: 1,47 mg/kg dw

Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)

Valeur seuil: 100 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

En principe, pas besoin d'une protection yeux/visage personnelle. Protection yeux/visage est nécessaire lors de éclaboussures, contact avec les yeux, procédé de pulvérisation.

Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés lunettes à coques

Caractéristiques exigées

DIN EN 166

Protection de la peau

En principe, pas besoin d'une protection de la peau personnelle. Protection de la peau est nécessaire lors de éclaboussures, contact avec la peau, procédé de pulvérisation.

Protection des mains

Modèle de gants adapté : Gants à crispin

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), 0,4mm, >8h; Caoutchouc butyle, 0,5mm, >8h; FKM (caoutchouc fluoré), 0,7mm, >8h;

Modèles de gants recommandés : Producteur KCL GmbH/Eichenzell-Germany; Ansell/Yarra City-Australia Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Mesures de protection supplémentaires pour les mains : Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Remarque: Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la

Page: 6 / 14

Nom Green by Lithofin produit d'entretien commercial du produit :

Mise à jour : 03.03.2021 Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 29.09.2021

tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

Protection corporelle

Vêtement de protection.

Protection du corps appropriée: Combinaison de protection contre les substances chimiques Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques

Caractéristiques exigées : résistant aux acides. résistant au lessivage.

Vêtement de protection. : DIN EN 13034 DIN EN 14605

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques : DIN EN ISO 20345

Remarque : Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante formation d'aérosol ou de nébulosité. en fortes concentrations procédé de pulvérisation

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné (EN 14387) Demi-masque (DIN EN 140) ABEK-P1

Remarque

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Remarques générales

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(1013 hPa)

Aspect: liquide
Couleur: bleu
Odeur: douceâtre

Point de fusion/point de

Caractéristiques en matière de sécurité

congélation :	(1015 111 0)	City	•	Č	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	env.	96	°C	
Température de décomposition :	(1013 hPa)		non déterminé		
Point éclair :		>	100	°C	closed cup (EN ISO 3679)
Température d'auto-inflammabilit :	é		non déterminé		
Combustion entretenue			Non		UN Test L2:Sustained combustibility test
Limite inférieure d'explosivité : Limite supérieure d'explosivité :			non déterminé non déterminé		
Pression de la vapeur :	(50 °C)	<	3000	hPa	
Densité :	(20 °C)		1,02	g/cm³	Pycnomètre (DIN EN ISO 2811-1)
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3	%	Test L1: Solvent separation test (UN)
Solubilité dans l'eau	(20 °C)		miscible		
pH:			10		DIN 19268
pH:		env.	10		DIN 19268
log P O/W:			non déterminé		(Mélange)

env.

-1 °C

Page: 7 / 14

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom Green by Lithofin produit d'entretien commercial du produit :

Mise à jour : 03.03.2021 Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 29.09.2021

Temps d'écoulement : (23 °C) env. 14 s ISO gobelet 4 mm (DIN EN ISO 2431)

Seuil olfactif: non déterminé
Vitesse d'évaporation: non déterminé

teneur en COV-CE 1,3 Pds %

VOC-Francenon applicableDécret no 2011-321 du
23 mars 2011

(* COV-CE = "composé organique volatil (COV)" tout composé organique dont le point d'ébullition initial, mesuré à la pression standard de 101,3 kPa, est inférieur ou égal à 250 °C; valeur de COV dans g/L)

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation préconisées sont respectées.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité orale aiguë

Paramètre: DL50 (D-pentose and D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides; N°CAS: -)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce: Rat

Dose efficace : > 2000 mg/kg Méthode : OCDE 423

Paramètre: DL50 (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts; N°CAS: 68891-38-3)

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Rat Dose efficace : 4100 mg/kg

Paramètre: DL50 (Oligomerisation products of ethylene oxide with reaction products of rape oil

and ethanolamine; N°CAS: 85536-23-8)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce: Rat

Dose efficace: > 2000 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Nom Green by Lithofin produit d'entretien commercial du produit :

Mise à jour : 03.03.2021 Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 29.09.2021

Paramètre: DL50 (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts; N°CAS: 68891-38-3)

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg

Paramètre: DL50 (Oligomerisation products of ethylene oxide with reaction products of rape oil

and ethanolamine; N°CAS: 85536-23-8)

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg

Effets spécifiques (Essai de longue durée sur les animaux)

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Corrosion

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les crustacés

Paramètre : NOEC (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts ; N°CAS : 68891-38-3)

Espèce : Daphnie
Dose efficace : 0,27 mg/l
Temps d'exposition : 21 D

Paramètre : NOEC (Oligomerisation products of ethylene oxide with reaction products of rape oil

and ethanolamine; N°CAS: 85536-23-8)

Espèce : Daphnie

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les crustacés

Dose efficace : 0,4 mg/l
Temps d'exposition : 21 h
Méthode : OCDE 211

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Nom Green by Lithofin produit d'entretien commercial du produit :

Mise à jour : 03.03.2021 Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 29.09.2021

Paramètre: EC50 (D-pentose and D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides ; N°CAS : -)

Espèce : Daphnie

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Dose efficace: 11,96 mg/l

Paramètre: EC50 (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts; N°CAS: 68891-38-3)

Espèce : Daphnie
Dose efficace : 7,2 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre: EC50 (Oligomerisation products of ethylene oxide with reaction products of rape oil

and ethanolamine; N°CAS: 85536-23-8)

Espèce : Daphnie

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Dose efficace: 3,8 mg/l
Temps d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE 202

Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Paramètre: NOEC (Oligomerisation products of ethylene oxide with reaction products of rape oil

and ethanolamine; N°CAS: 85536-23-8)

Espèce : Algues

Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Dose efficace: 4,9 mg/l
Temps d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE 201

Station d'épuration

Observer les réglementations locales sur l'évacuation des eaux.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Biodégradation

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Le produit n'a pas été testé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Avant utilisation conforme

Page: 10 / 14

Nom Green by Lithofin produit d'entretien commercial du produit :

Mise à jour : 03.03.2021 Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 29.09.2021

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets (EWC/AVV): 07 01 99 (Déchets non spécifiés ailleurs)

Après utilisation conforme

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Opérations d'élimination

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

13.2 Informations complémentaires

Ces numéros individuels d'identification ont été attribués à partir des usages les plus communs du matériel permettant de négliger le dégagement de polluants lors d'un usage spécifique.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non nécessaire.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (clp)

DIRECTIVE 2008/98/CE DU PARLEMENT EUROPÉÉN ET DU CONSEIL relative aux déchets (2000/532/UE) EN 2:1992 (DIN EN 2:2005-01)

Autorisations et limites d'utilisation

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Autres réglementations (UE)

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail. (Observer la directive 2000/39/CE, Observer la directive 2006/15/CE, Observer la directive 2009/161/CE)

RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux [règlement PIC]: Non reporté/négligeable.

Page: 11 / 14

Nom Green by Lithofin produit d'entretien commercial du produit :

Mise à jour : 03.03.2021 Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 29.09.2021

RÈGLEMENT (UE) N° 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs: Non reporté/négligeable.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Non reporté/négligeable.

Contient les suivantes substances comportant à l'appauvrissement de la couche d'ozone : -

RÈGLEMENT (CE) Nº 850/2004 [règlement POP]

Non reporté/négligeable.

Nom du polluant organique persistant (POP): -

Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Germany:

TRGS 400 (Risk assessment for activities involving hazardous substances)

TRGS 500 (Protective measures)

TRGS 510 (Storage of hazardous substances in non-stationary containers)

TRGS 555 (Working instruction and information for workers)

Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

Poids (Article 5.2.5. I): < 5 % Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe: 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

VOCV-Directive

Teneur en COV maximale (Suisse): 1,3 Pds % selon VOCV

Autriche

Réglementation allemande sur les liquides inflammables (VbF)

Classe VbF: NU

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance/mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

03. Composants dangereux · 07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage · 15. Classe risque aquatique (WGK)

16.2 Abréviations et acronymes

ABC-Pulver Poudre d'extinction pour la classe de feu A, B et C

ABEK-P1 filtre combiné

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

AVV Abfallverzeichnis-Verordnung (Règlement sur les déchets)

AWSV Ordonnance sur les installations pour la manipulation de substances dangereuses pour l'eau

BGR Règles et règlements BG

ca. circa

CAS Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie)

CLP classification, labelling and packaging (la classification, l'étiquetage et l'emballage)

CMR Carcinogen, mutagen or toxic for reproduction (cancérigène, mutagène ou toxiques pour la

reproduction)

DIN Institut allemand de normalisation

DNEL Derived No-Effect Level (doses dérivées sans effet)

EAK/EWC/EAC/CWR/CER Catalogue européen des déchet

EC50 / CE50 Effective Concentration 50% (Concentration Effective 50%)

Page: 12 / 14

Nom Green by Lithofin produit d'entretien commercial du produit :

Mise à jour : 03.03.2021 Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 29.09.2021

EG / EC / CE communauté européenne EN Norme européenne

EUH la mention de danger supplémentaire de l'union européenne

GefStoffV Gefahrstoffverordnung (règlement relatif aux substances dangereuses)

GHS / SGH Globally Harmonised System / Système général harmonisé

H-Sätze hazard statements (les mentions de danger)

IATA-DGR International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations

IBC-Code International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous

Chemicals in Bulk

ICAO-TI Organisation de l'Aviation Civile Internationale-Instructions techniques

IMDG-Code International Maritime Dangerous Goods Code
ISO Organisation internationale de normalisation

LC50 / CL50 Lethal Concentration 50% / Concentration Létale 50 %

LD50 / DL50 Lethal Dose 50% / Dose Létale 50% log P O/W Coefficient de partage n-octanol/eau

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (marine pollution)

NOAEL (DSET) No observed adverse effect level (dose sans effet toxique)

NOEC (CSEO) No observed effect concentration (Concentration sans effet observé)

Nr. nombre

OECD L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT persistantes, bioaccumulables et toxiques

pH Potentia hydrogenii PIC prior informed consent

PNEC Predicted No-Effect Concentration (concentrations prédites sans effet)
POP Persistent organic pollutants (polluants organiques persistants

P-Sätze precautionary statements (les conseils de prudence)

REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses

STEL / LECT short-term exposure limit (limite d'exposition à court terme)

TRGS
Technische Regeln für Gefahrstoffe (Prescriptions techniques pour les substances

dangereuses)

TWA / MPT time-weighted average (moyenne pondérée dans le temps)

UN/ONU United Nations / Organisation des nations unies

VOC/COV/VOS/LZO Volatile Organic Compound (composés organiques volatils)

VOCV Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (SR 814.018) vPvB very persistent and very bioaccumulative (très persistantes et très bioaccumulables)

WGK Wassergefährdungsklasse (Classe risque aquatique)

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: http://abk.esdscom.eu. Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

ECHA: Substances enregistrées (https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances) REACH l'article 59: Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (https://echa.europa.eu/candidate-list-table)

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE)

Nom Green by Lithofin produit d'entretien commercial du produit :

Mise à jour : 03.03.2021 Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 29.09.2021

N° 1272/2008 [CLP]

Consignes en cas de risques physiques : D'après les données d'essais. Consignes en cas de risques pour la santé : Méthode de calcul. Consignes en cas de risques pour l'environnement : Méthode de calcul.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page: 14 / 14